

Le très honorable Sir George Foster propose
Que le Sénat insiste sur ses amendements audit bill pour les raisons suivantes: —

Qu'en agissant comme il l'a fait, le Sénat n'a pas modifié le principe gouvernant du bill qui n'avait pas pour but de satisfaire une réclamation légitime de la part des créanciers de la Home Bank, pas plus qu'une "réclamation morale en justice" qui auraient exigé le plein paiement de ces réclamations mais seulement de leur fournir une aide compatissante limitée à 35 p. 100 des pertes qu'ils ont subies.

Et pour la raison aussi que le Sénat n'a pas, dans ses amendements, outrepassé son droit bien reconnu et bien établi relativement aux bills de crédits.

La motion étant mise aux voix, le Sénat se divise et les noms étant appelés, ils se répartissent comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Aylesworth	Fisher,	Lougheed (sir James),	Robertson,
(sir Allen),	Foster,	Macdonell,	Ross (Middleton),
Beaubien,	Foster (sir George),	McLennan,	Sharpe,
Bénard,	Gillis,	McMeans,	Smith,
Black,	Girroir,	Michener,	Turriff,
Blain,	Gordon,	Mulholland,	Webster (Brockville),
Crowe,	Griesbach,	Pope,	White (Inkerman),
Daniel,	Kemp (sir Edward),	Prowse,	White (Pembroke),
Donnelly,	Laird,	Reid,	Willoughby—35.

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

Belcourt,	Harmer,	McHugh,	Turgeon,
Dandurand,	Haydon,	Poirier,	Watson—11.
Dessaulles,	McCoig,	Ross (Moose Jaw),	

Elle est résolue dans l'affirmative, et

Ordonné qu'un message soit envoyé à la Chambre pour informer cette Chambre que le Sénat insiste sur ses amendements audit bill.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général sur le bill (147), intitulé: "Loi modifiant le code criminel" et sur les amendements faits audit bill par le comité spécial auquel il avait été envoyé.

(En comité)

Le titre est lu et adopté.

Le préambule est lu et adopté.

Les clauses 1, 2 et 3 sont lues et adoptées.

La clause 4 est lue et il est proposé de la biffer du bill.

En amendement, il est proposé qu'elle soit maintenue dans le bill.

Le comité se divise alors comme suit sur ladite motion en amendement:

Pour, 11—Contre, 27.

Elle est résolue dans la négative.

Ladite clause est alors biffée du bill.

La clause 5 est lue et amendée comme suit:—

Page 2, ligne 33. Ajouter ce qui suit comme paragraphe (2) à la clause 5:

(2) Est amendé le paragraphe 6 dudit article par l'addition des alinéas

(f) et (g) suivants: